

CONSEIL MUNICIPAL N° 12
Séance du 20 juin 2022

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
En application de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T.

D198	MUSEE DU CHATEAU DE FLERS PROGRAMMATION 2022 SPECTACLE ET ANIMATION TYROLIENNE PARTICIPATIVE CONTRAT – LE THEATRE DES 7 LIEUS 04.04.2022
-------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Dans le cadre de sa programmation 2022, le musée du château de Flers sollicite Le Théâtre des 7 Lieux pour un spectacle « Les AMUSEURS DES ARBRES » et une animation tyrolienne participative qui seront organisés le dimanche 5 juin 2022 au parc du musée du château de Flers.

Il convient de rémunérer ces prestations aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Le THEATRE DES 7 LIEUES 26 rue Léon Jamin 44000 Nantes N° SIRET : 403 924 640 00077 CODE APE : 9001 Z
Prestation	Spectacle « Les amuseurs des arbres + Animation tyrolienne participative
Durée	Spectacle à 15h: 45 minute Animation tyrolienne de 16h à 18h: 2h
Montant	2 050 € (Frais de transport inclus)
Date	Le dimanche 5 juin 2022
A la charge de la collectivité	Restauration pour 2 artistes sur place

Le Maire :

SIGNE

le contrat ci-dessus exposé et joint en annexe.

D199

**INVESTISSEMENTS 2022
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FNADT
VILLAGE ASSOCIATIF
07.04.2022**

Par délibération n° 397 du 05 décembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé le projet de création d'un pôle associatif au sein du quartier Saint-Sauveur.

Pour rappel, le projet, appelé à présent « Village associatif », prévoit une meilleure accessibilité au grand public et aux habitants du quartier afin de rassembler et créer des synergies entre les associations du territoire. Ce village associatif a également pour ambition d'animer le site de la Fouquerie afin de compléter l'ensemble de l'opération ANRU en mettant l'accent sur l'accompagnement de la vie sociale.

Les travaux porteront notamment sur :

- La réfection de l'enveloppe du bâtiment (toiture, étanchéité, façades, menuiseries extérieures, isolation),
- Le second œuvre (électricité, plomberie, chauffage, menuiseries intérieures, cloisons, isolation, finitions, peinture, revêtements de sols, etc).
- La mise aux normes : mise en accessibilité avec l'installation d'un ascenseur, mise aux normes électriques, énergétiques et sécurité incendie.

Ainsi, ce projet inscrit au budget 2022 peut bénéficier du FNADT selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant	%
Etudes	151 276,80 €	Aides publiques (1) :		
Travaux	1 392 000,00 €	Union européenne	150 000,00 €	9,72%
		Etat DPV	210 000,00 €	13,61%
		ETAT (FNADT)	300 000,00 €	19,44%
		Collectivités locales et leurs groupements :		
		Département	0,00 €	0,00%
		Région	360 000,00 €	23,33%
Sous-total :	1 543 276,80 €	Sous-total :	1 020 000,00 €	66,09%
		Autofinancement		
		Fonds propres	523 276,80 €	33,91%
TOTAUX	1 543 276,80 €		1 543 276,80 €	100,00%

Le Maire :

- 1- **SOLLICITE** le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) au taux maximal, pour les travaux cités ci-dessus.
- 2- **PRECISE** que le projet ci-dessus est inscrit au BP 2022 selon le plan de financement présenté ci-dessus.

D200	MUSEE DU CHATEAU DE FLERS PROGRAMMATION 2022 RACONTE D'HISTOIRES COURTES, CHANSONNETTES ET DEVINETTES POUR LE PLEIN AIR SCOP ART' SYNDICATE GROUPE LES RADICELLES INFIMES AVEC « ROUGELINE » 12.04.2022
-------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Dans le cadre de la programmation annuelle du musée du château de Flers, une représentation sera organisée par la compagnie Scop art' syndicate au Musée du château de Flers le 06 novembre 2022.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	SCOP ART' SYNDICATE Le 1901 8 rue Germaine Tillion 14000 CAEN N°SIRET : 420 982 563 00058 APE : 9001Z N° de licence : 1085184 (1) 1085185 (2)
Prestation	Raconte d'histoires courtes, chansonnettes et devinettes en pleine air.
Montant TTC	<ul style="list-style-type: none"> • 663,51 € HT pour le cachet +36,49 € (TVA 5,5%) • 50,05 € pour déplacements + 2,75 € (TVA 5,5%) TOTAL TTC : 752,80 €
Date	Le Dimanche 6 novembre 2022 représentation à 16h30

Le Maire :

SIGNE le contrat ci-dessus exposé et joint en annexe.

D201

**INVESTISSEMENTS 2022 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) ET DE LA
DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT (D.S.I.L.)
RECONSTRUCTION ET EXTENSION DE LA MAIRIE –
TRANCHE 1
(ETUDES RECONSTRUCTION MAIRIE ET TRAVAUX SALLE DU CONSEIL)
13.04.2022**

Suite à l'incendie de la Mairie de Flers survenu le 09 novembre 2019, la Mairie de Flers a engagé une étude pré-opérationnelle interne afin de regarder l'ensemble des scénarios possibles de reconstruction.

L'étude met en exergue un certain nombre de difficultés dans le fonctionnement des services, notamment sur la question d'éloignement des services (différents sites). Il est envisagé de regrouper les services accessibles au public ainsi que les services back office sur le site Mairie.

Ce regroupement nécessite un agrandissement des locaux (extension et / ou surélévation du bâtiment), demandant des études approfondies en programmation (AMO) et maîtrise d'œuvre.

En parallèle, il est envisagé de rénover la salle du Conseil Municipal. La maîtrise d'œuvre de ces travaux est suivie par la Ville de Flers.

Le projet global de la reconstruction et extension de la Mairie se décompose en plusieurs tranches. La tranche 1 concerne la rénovation de la salle du Conseil municipal et la tranche 2 concerne la rénovation et l'extension de la mairie.

Ainsi, ce projet inscrit au budget 2022 peut bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'investissement (DSIL) selon le plan de financement suivant :

Reconstruction et extension de la Mairie - Tranche 1 (travaux salle du Conseil)		
	Montant HT	Montant TTC
Coût total Tranche 1	190 000,00 €	228 000,00 €
Plan de financement		
DSIL	30%	57 000,00 €
DETR (Mesure 4-3-1)	30%	57 000,00 €
Banque des Territoires	10%	19 000,00 €
Autofinancement		95 000,00 €
TOTAL		228 000,00 €

Le Maire :

- 3- **PREND ACTE** de la nouvelle répartition des tranches 1 et 2.
- 4- **SOLLICITE** la DETR au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 5- **SOLLICITE** la DSIL au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 6- **PRECISE** que le projet ci-dessus est inscrit au BP 2022 selon le plan de financement présenté ci-dessus.

D202**MARCHE RELATIF AU MAPPING VIDEO – PLACE SAINT GERMAIN A FLERS
15.04.2022**

Pour le mapping vidéo, la Ville de Flers a lancé une consultation des entreprises en vue de l'attribution d'un marché public.

Les modalités de mise en concurrence ont été les suivantes :

Mode de consultation	Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique.
Date de lancement de la consultation et supports de publicité	Le 23 février 2022 Sur Ouest-France61 + site internet Flers Agglo + plateforme de dématérialisation : https://www.marches-publics.info
Nombre de lots	2
Durée du marché	Le marché prend effet à sa date de notification au titulaire. Il est conclu pour une durée d'un an. Le marché est reconductible 3 fois pour une période d'un an dans les conditions prévues au CCAP, soit une durée maximale de 4 ans.
Date de remise des offres	Le 22 mars 2022
Critères d'attribution	- prix : 40 % - valeur technique : 60 %
Nombre d'offres reçues	4 pli(s)

La commission des MAPA, désignée par délibération n°2020-59 du 29 juin 2020, s'est réunie le 8 avril 2022 et a émis un avis favorable sur le classement des offres tel qu'il ressort du rapport d'analyse.

Après examen du rapport d'analyse, il est proposé de retenir les sociétés ci-dessous nommées dans les conditions suivantes :

Lot	Entreprise	Montant ANNUEL
Lot n° 1 : Réalisation du mapping vidéo	WE ARE KRAFT 61000 Alençon	7 590 € TTC
Lot n° 2 : Diffusion du mapping vidéo	WE ARE KRAFT 61000 Alençon	Montant maxi : 34 000 € HT

Le Maire :

- 1 - DECIDE** d'attribuer le lot n° 1 et le lot n° 2 à l'entreprise WE ARE KRAFT dans les conditions mentionnées ci-dessus.
- 2 - AUTORISE** le Maire-Adjoint en charge des marchés publics à signer les marchés et les actes correspondants.

D203**MARCHE RELATIF A LA REFECTION DES ENDUITS EXTERIEURS DE LA HALLE
DES SPORTS A FLERS
15.04.2022**

Pour la réfection des enduits extérieurs de la halle des sports, la Ville de Flers a lancé une consultation des entreprises en vue de l'attribution d'un marché public.

Les modalités de mise en concurrence ont été les suivantes :

Mode de consultation	Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique.
Date de lancement de la consultation et supports de publicité	Le 1 ^{er} mars 2022 Sur ouest France 61 + site internet Flers Agglo + plateforme de dématérialisation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do
Nombre de lots	Un lot unique
Durée du marché	
Date de remise des offres	Le 24 mars 2022
Critères d'attribution	- prix : 60 % - valeur technique : 40 %
Nombre d'offres reçues	1 pli

La commission des MAPA, désignée par délibération n°2020-59 du 29 juin 2020 s'est réunie le 8 avril 2022 et a émis un avis favorable sur le classement des offres tel qu'il ressort du rapport d'analyse.

Après examen du rapport d'analyse, il est proposé de retenir la société ci-dessous nommée dans les conditions suivantes :

Lot unique	Entreprise	Montant en € HT
Réfection des enduits extérieurs de la halle des sports	FOURMY Ravalement 61500 SEES	100 712,80

Le Maire :

- 1 - DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise FOURMY Ravalement dans les conditions mentionnées ci-dessus.
- 2 - AUTORISE** le Maire-Adjoint en charge des marchés publics à signer les marchés et les actes correspondants.

D204**MUSEE DU CHATEAU DE FLERS
PROGRAMMATION 2022
Eric Pillot - Artiste plasticien
15.04.2022**

Dans le cadre de la programmation annuelle du musée du château de Flers, Erick Pillot, artiste plasticien, présentera treize photographies dans le cadre de l'exposition temporaire dont le thème est les animaux et qui se tiendra du 10 mai au 20 novembre 2022.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Monsieur Erick PILLOY 4 Cité Magenta 75010 PARIS N° SIRET : 494 205 685 00014 Non assujetti à la TVA.
Prestation	Présentation de 13 photographies
Montant	1500 € pour les droits d'exposition
A la Charge de la collectivité	<ul style="list-style-type: none">- Prend en charge les repas et l'hébergement de l'artiste pour la période d'installation et de démontage de l'exposition.- Prend en charge l'impression des photographies grands format- Le transport des œuvres
Date	Exposition du 10 mai au 20 novembre 2022

Le Maire :

SIGNE

le contrat ci-dessus exposé et joint en annexe.

D205	MUSEE DU CHATEAU DE FLERS PROGRAMMATION 2022 Concert de piano en duo CONTRAT – Association Duo Andranian 15.04.2022
-------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Dans le cadre de la programmation annuelle du musée du château de Flers, un concert de piano sera organisé par l'association Duo Andranian représenté par Madame Andranian de Helly Gisèle.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Association Duo Andranian Représenté par Madame Andranian de Helly Gisèle 4 routes de la Vilette Gisay- la - Coudre 27330 Mesnil-en-Ouche N° SIRET : 384 958 682 00013
Prestation	Concert de piano en duo
Horaire	15h
Montant	500 €
Date	<ul style="list-style-type: none"> • Le 17 septembre 2022
A la charge de la ville de Flers	<ul style="list-style-type: none"> • Location du piano

Le Maire :

SIGNE

le contrat ci-dessus exposé et joint en annexe.

D206	MUSEE DU CHATEAU DE FLERS PROGRAMMATION 2022 Visite guidée en langue des signes + atelier Elsa GLUCKMANN BERTOLI Interprète en Langue des Signes Française/Français 15.04.2022
-------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Dans le cadre de la programmation annuelle du musée du château de Flers, une visite en langue des signes et un atelier sont organisés le dimanche 23 octobre 2022. Cette prestation est représentée par **Elsa GLUCKMANN BERTOLI**, Interprète en Langue des Signes Française/Français.

Il convient de rémunérer ces prestations aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Elsa GLUCKMANN BERTOLI Interprète en Langue des Signes Française/Français Crescendo CAE- Coopérative d'Activités et d'Emploi 23 Rue du Champ de Foire 61100 FLERS N° SIRET : 51029078600027 – Code APE : 7022Z – TVAIntra. : FR37510290786
Prestation	Visite en langue des signes suivis d'un atelier
Durée	2h
Montant TTC	348 € (frais de déplacement inclus)
Date	23 octobre 2022

Le Maire :

SIGNE le contrat ci-dessus exposé et joint en annexe.

D207**MUSEE DU CHATEAU DE FLERS
PROGRAMMATION 2022
LARA BLANCHARD - ARTISTE PLASTICIENNE
27.04.2022**

Dans le cadre de la programmation annuelle du musée du château de Flers, Lara Blanchard, artiste plasticienne, présentera onze œuvres dans le cadre de l'exposition temporaire dont le thème est les animaux et qui se tiendra du 10 mai au 20 novembre 2022.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Madame Lara Blanchard 60 route de la Borne 74430 Saint Jean d'Aulps N° Siret : 493 879 407 000 10 N° SS : 272052538823603 L'artiste certifie être non assujetti à la TVA
Prestation	Présentation de 11 œuvres
Montant	- 1500 € : pour les droits d'exposition - 1164 € pour le transport aller et retour des œuvres Soit un total de 2 664 €
A la Charge de la collectivité	- Prend en charge les repas et l'hébergement de l'artiste pour la période d'installation et de démontage de l'exposition.
Date	Exposition du 10 mai au 20 novembre 2022

Le Maire :

SIGNE

le contrat ci-dessus exposé et joint en annexe.

D208**FETE NATIONALE 2022
BAL DU 14 JUILLET
CONTRAT AVEC AMC LES TONTONS TOURNEURS
27.04.2022**

A l'occasion de la Fête Nationale, le Ville de Flers organise chaque année, dans le parc du château de Flers, derrière la salle d'honneur, un bal animé de 14 h 30 à 17 h 30.

Le jeudi 14 juillet prochain, le Duo Chevalier animera le bal.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	AMC Les Tontons Tourneurs Supermonde 33 rue de Valleuil 14120 MONDEVILLE
Prestation	Bal animé par le Duo Chevalier
Montant TTC	942 €
Date	14 juillet 2022
Conditions	Repli salle d'honneur en cas de mauvais temps

Le Maire :

SIGNE le contrat ci-dessus exposé.

D209**MARCHE RELATIF A L'ACHAT DE TABLETTES, PORTABLES, TOURS
D'ORDINATEURS ET AUTRES
09.05.2022**

Pour l'achat de tablettes, portables, tours d'ordinateurs et autres la Ville de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes avec Flers Agglo, a lancé une consultation des entreprises en vue de l'attribution d'un marché public.

Les modalités de mise en concurrence ont été les suivantes :

Mode de consultation	Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique.
Date de lancement de la consultation et supports de publicité	Le 22/03/2022 Sur Ouest-France 61 + site internet Flers Agglo + plateforme de dématérialisation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do
Nombre de lots	Unique
Durée du marché	Le marché prend effet à sa date de notification au titulaire. Il est conclu pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois.
Date de remise des offres	Le 22 avril 2022
Critères d'attribution	- prix : 70 % - Délai maximum de livraison : 30 %
Nombre d'offres reçues	3 pli(s)

La commission des MAPA, désignée par délibérations n°2020-061 du 29 juin 2020 pour la Ville de Flers et n°2020-95 du 25 septembre 2020 pour Flers Agglo, s'est réunie le 2 mai 2022 et a émis un avis favorable sur le classement des offres tel qu'il ressort du rapport d'analyse.

Après examen du rapport d'analyse, il est proposé de retenir la société ci-dessous nommée dans les conditions suivantes :

Entreprise	Montant en € HT
ACTILOG INFORMATIQUE - KONNEXION	<u>Pour la période initiale :</u> - Montant maximum pour la ville de Flers: 50 000 € HT - Montant maximum pour Flers Agglo: 30 000 € HT <u>Pour chaque reconduction :</u> - Montant maximum pour la ville de Flers: 20 000 € HT - Montant maximum pour Flers Agglo: 20 000 € HT

Le Maire :

- 1 - DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise ACTILOG INFORMATIQUE - KONNEXION dans les conditions mentionnées ci-dessus.
- 2 - AUTORISE** le Maire-Adjoint en charge des marchés publics à signer les marchés et les actes correspondants.

D210	IMMEUBLE COTY - FLASH ACTIV'ETE LOGEMENT DES ANIMATEURS CONVENTION DU 1er JUILLET AU 31 AOÛT 2022 09.05.2022
-------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'Association Flers Loisirs Animation Service aux Habitants organise du 1er juillet au 31 août 2022 des animations dans le cadre de l'opération « Activ'Eté 2022 ». Pour ce faire, elle fait appel aux services d'animateurs et a sollicité la Ville pour assurer leur hébergement du 1er juillet au 31 août 2022.

Une mise à disposition de locaux a été proposée aux conditions suivantes :

Situation	IMMEUBLE COTY 1 ^{er} étage droite
Adresse	63 rue du Mont Saint-Michel 61100 FLERS
Consistance	1 appartement de type F3 non meublé
Date d'effet	Du 1er juillet au 31 août 2022
Loyer	500 € pour la période considérée
Charges	Assumées par le preneur

Le Maire :

DECIDE de signer la convention ci-dessus exposée avec l'association FLASH.

L'association API POTAGER a pour objectif principal de sensibiliser à la préservation de l'environnement, en concevant des projets en Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD). Le projet s'appuie un développement autour d'un potager en permaculture, de parcelles partagées et d'animations de développement durable s'inscrivant dans l'éducation à l'environnement. En se nommant API Potager, cette association se distingue aussi par sa dimension apicole, elle permettra d'initier, perfectionner, tout public à la découverte de l'apiculture. L'objectif est notamment de sensibiliser à la préservation de l'abeille Noire Normande, espèce endémique et fortement menacée.

Cette initiative s'intègre parfaitement dans le projet global initié par la Ville de Flers et Flers Agglo dans le cadre de l'AMI Territoire Durable 2030. Elle constitue en effet un véritable outil de développement local qui permettra d'atteindre les objectifs suivants :

1. Sensibiliser les habitants dont les jeunes,
2. Valoriser et préserver la biodiversité locale en encourageant les jardiniers à expérimenter des techniques permacoles comme le paillage, le compost, la plantation d'engrais verts...

Dans ce contexte, il a été convenu que La Ville de Flers mette à disposition à titre de **prêt à usage gratuit** conformément aux articles 1875 et suivants du Code Civil, les biens suivants dont la désignation suit :

Secti on	N°	Lieu-dit	Contenance totale	Contenance mise à disposition	Nature
BY	157	247 Rue Simons	3 978 m ²	1 660 m ²	Terrain
BY	155	247 Rue Simons	508 m ²	30 m ²	Cave

La convention est annexée à cette décision ainsi que le plan de la parcelle. Au regard de l'activité pédagogique ouverte au plus grand nombre et notamment aux groupes scolaires, la mise à disposition du bien prêté est totalement gratuite, et ne donnera lieu à aucune redevance, aucune indemnité d'occupation ni autre contrepartie à verser au prêteur.

Le contrat est conclu à compter de la date de signature, ce dernier sera reconductible pour une durée d'un an. L'emprunteur s'engage à quitter les lieux au terme de la convention. Le prêt sera tacitement reconduit, d'année en année sans pouvoir dépasser une durée totale de 12 ans à défaut de dénonciation qui peut intervenir à tout moment par l'une ou l'autre des parties à condition d'adresser un courrier trois mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans le cas d'un retrait des équipements (fin de convention par exemple pour quelque cause que ce soit), l'association procédera à la remise en état initial du site

Le Maire :

SIGNE

La convention de prêt de terrain au bénéfice de l'association API POTAGER selon les conditions fixées ci-dessus.

D212	FÊTE DE LA MUSIQUE 2022 CONCERT DES « CAROTTES RAPEES » CONTRAT 11.05.2022
-------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------

A l'occasion de la Fête de la musique, la Ville de Flers organise chaque année en centre-ville, le 21 juin, des concerts mêlant professionnels, semi-professionnels et amateurs.

Le groupe Les carottes râpées est invité à se produire dans ce cadre en 2022.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

D213**FETE DE LA MUSIQUE 2022
CONCERT DE « THE ETERNAL YOUTH »
CONTRAT
11.05.2022**

A l'occasion de la Fête de la Musique, la Ville de Flers organise chaque année en centre-ville, le 21 juin, des concerts mêlant professionnels, semi-professionnels et amateurs.

Le groupe *The Eternal Youth* est invité à se produire dans ce cadre en 2022.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Association Projet X
Prestation	Concert du groupe The Eternal Youth
Montant TTC	1 582,50 € (1 500€ HT)
Date	21 juin 2021 entre 20h30 et 21h15
Conditions	Restauration pour 5 personnes le soir et déclaration SACEM à la charge de l'organisateur

Le Maire :

SIGNE

le contrat ci-dessus exposé et joint en annexe.

D214

**REPRESENTATION DU GROUPE PHILLY'S HOT LOADERS
LE 13 JUILLET 2022
DANS LE CADRE DE LA FETE NATIONALE
11.05.2022**

A l'occasion de la Fête Nationale, la Ville de Flers organise chaque année un spectacle pyrotechnique le 13 juillet qui débute vers 23h.

Afin d'animer davantage cette soirée, le groupe *PHILLY'S HOT LOADERS* est invité à interpréter son spectacle « Walkin' » de 22h à 23h dans le jardin d'enfants.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	L'association Buddy Ink 68J rue Sœur Marie Ernestine 76000 ROUEN
Prestation	Animation musicale de PHILLY'S HOT LOADERS
Montant TTC	1 600 €
Date	Mercredi 13 juillet 2022 de 22h à 23h
Conditions	Hébergement à prévoir pour 5 personnes le soir

Le Maire :

SIGNE

le contrat ci-dessus exposé et joint en annexe.

D215**MARCHE RELATIF AUX FOURNITURES SCOLAIRES : LIVRES,
PAPETERIE, MATERIELS PEDAGOGIQUES
25.05.2022**

Pour l'achat de fournitures scolaires : livres, papeterie, matériels pédagogiques, la Ville de Flers a lancé une consultation des entreprises en vue de l'attribution d'un marché public.

Les modalités de mise en concurrence ont été les suivantes :

Mode de consultation	Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique.
Date de lancement de la consultation et supports de publicité	Le 22/03/2022 Sur Ouest France 61 + site internet Flers Agglo + plateforme de dématérialisation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do
Nombre de lots	Unique
Durée du marché	Le contrat prend effet le 15 juillet 2022. Il est conclu pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois.
Date de remise des offres	Le 26/04/2022
Critères d'attribution	- Délai maximum de livraison : 15 % - prix : 70 % - valeur technique : 15 %
Nombre d'offres reçues	3 pli(s)

La commission des MAPA, désignée, s'est réunie le 23 mai 2022 et a émis un avis favorable sur le classement des offres tel qu'il ressort du rapport d'analyse.

Après examen du rapport d'analyse, il est proposé de retenir la société ci-dessous nommée dans les conditions suivantes :

Entreprise	Montant maximum annuel en € HT
SCOP SA Savoirs Plus	43 000 € HT

Le Maire :

- 1 - DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise SCOP SA Savoirs Plus dans les conditions mentionnées ci-dessus.
- 2 - AUTORISE** le Maire-Adjoint en charge des marchés publics à signer les marchés et les actes correspondants.

D216**MARCHE RELATIF A LA MODERNISATION
DE LA RUE DU 6 JUIN
HABILLAGE DES JARDINIÈRES
25.05.2022**

Pour la modernisation de la rue du 6 juin - Habillage des jardinières, la Ville de Flers a lancé une consultation des entreprises en vue de l'attribution d'un marché public.

Les modalités de mise en concurrence ont été les suivantes :

Mode de consultation	Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique.
Date de lancement de la consultation et supports de publicité	Le 13/04/2022 Sur Ouest France 61 + site internet Flers Agglo + plateforme de dématérialisation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do
Nombre de lots	Unique
Durée du marché	Le marché prend effet à sa date de notification au titulaire. Il prend fin à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement ou à la fin de la prolongation de ce délai si ce délai a été prolongé.
Date de remise des offres	Le 05/05/2022
Critères d'attribution	- Délai maximum de livraison : 30 % - prix : 50 % - valeur technique : 20 %
Nombre d'offres reçues	1 pli

La commission des MAPA, désignée, s'est réunie le 23 mai 2022 et a émis un avis favorable sur le classement des offres tel qu'il ressort du rapport d'analyse.

Après examen du rapport d'analyse, il est proposé de retenir la société ci-dessous nommée dans les conditions suivantes :

Entreprise	Montant en € HT
FLERS ERGONOMIE METALLERIE	17 550.00

Le Maire :

1 - DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise FLERS ERGONOMIE METALLERIE dans les conditions mentionnées ci-dessus.

2 - AUTORISE le Maire-Adjoint en charge des marchés publics à signer les marchés et les actes correspondants.

D217

**COLLECTIONS MUSEE DU CHATEAU DE FLERS – DON MANUEL
25.05.2022**

Chers Collègues,

Madame Violaine Vieillefond, artiste ayant exposé au musée en 2013 et en 2021 nous a fait part de sa volonté de donner au musée du château de Flers une œuvre qu'elle a spécialement réalisée pour l'exposition « Les couleurs de l'eau ». Il s'agit de l'œuvre « le jardin des cascades, printemps », peint à l'acrylique sur plexiglas.

Considérant l'intérêt que cette œuvre représente pour la ville de Flers, Madame Vieillefond souhaite en faire le don manuel au profit de la ville de Flers afin qu'elle soit conservée et valorisée par le musée du château de Flers.

Le Maire :

ACCEPTE ce don.

D218

**MUSEE DU CHATEAU DE FLERS
PROGRAMMATION 2022
Spectacle Vivant
CONTRAT – Association Cirque tempo
25.05.2022**

Pour sa programmation 2022, le musée du château de Flers sollicite Madame Rasero Chloé directrice de l'association cirque tempo pour organiser un spectacle pour la nuit des musées 2022 avec la projection d'un film qui sera réalisé pendant la semaine du 11 au 16 avril 2022 au cours du projet « C'est mon patrimoine ».

Il convient de rémunérer ces prestations aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Association Cirque Tempo Représenté par Madame Rasero Chloé Rue du Hariel – 61100 FLERS N° SIRET : 809 140 150 0032
Prestation	Spectacle vivant et projection d'un film pour la nuit des musées
Date	Le 14 mai 2022
Montant	1300 €

Le Maire :

SIGNE

le contrat ci-dessus exposé et joint en annexe.

D219**FETE DE LA MUSIQUE 2022
CONCERT DE « THA DUNCIZ »
CONTRAT
08.06.2022**

A l'occasion de la Fête de la Musique, la Ville de Flers organise chaque année en centre-ville, le 21 juin, des concerts mêlant professionnels, semi-professionnels et amateurs.

Le groupe *The Eternal Youth* est invité à se produire dans ce cadre en 2022.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Art'Syndicate
Prestation	Concert du groupe Tha Dunciz
Montant TTC	1 950 €
Date	21 juin 2021 entre 22h30 et 23h30
Conditions	Accueil sur remorque-scène de 22m2 Fourniture de 6 repas dont 1 végétarien pour le 21/06 soir Mise à disposition de loges à proximité

Le Maire :

SIGNE le contrat ci-dessus exposé et joint en annexe.

D220**FETE DE LA MUSIQUE 2022
CONCERT DE « LALO »
CONTRAT
08.06.2022**

A l'occasion de la Fête de la Musique, la Ville de Flers organise chaque année en centre-ville, le 21 juin, des concerts mêlant professionnels, semi-professionnels et amateurs.

L'artiste Lalo est invité à se produire dans ce cadre en 2022.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Association « On s'en parle »
Prestation	Concert « Lalo Chant'age »
Montant TTC	905 € TTC (800€ cession + 105€ frais de déplacement)
Date	21 juin 2021 entre 20h30 et 22h
Conditions	Restauration pour 2 personnes le 21/06 au soir Hébergement pour 2 personnes le 21/06 soir (chambre double) SACEM à la charge de l'organisateur

Le Maire :

SIGNE le contrat ci-dessus exposé et joint en annexe.